

Courrier des lecteurs

De gré ou de force

Lettre du jour

Genève, 14 janvier Respecter les limites planétaires est une évidence. La planète a ses limites, elle nous le rappellera de gré ou de force. Le 9 février 2025, le peuple suisse a l'occasion de choisir de gré, en votant l'initiative pour la responsabilité environnementale. Au vu des précédentes votations concernant le respect de notre Terre et l'agitation politique habituelle pour la déclarer insoutenable, il y a peu de chances qu'elle soit acceptée. Et pourtant, il ne s'agit là que d'une inscription au niveau constitutionnel et pas d'une loi d'application. Combien de droits sont inscrits dans notre Constitution sans qu'ils soient pour autant respectés? Droit à l'emploi, à l'égalité sala-

riale entre femmes et hommes, droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance, etc. Et si par miracle cette responsabilité environnementale était reconnue et donc acceptée, on peut compter sur la créativité de nos parlementaires pour éviter une application «insoutenable». L'explosion des prix, la baisse de prospérité, la réduction drastique de la consommation, la disparition de notre agriculture ne sont pas pour demain, ni même après-demain.

Faut-il une fois de plus rappeler que ça n'est pas la survie de la planète qui est en jeu, mais la nôtre? Que l'on vote ou pas ce texte ne changera pas le fait que ces limites existent et que notre Terre ne manquera pas de nous le rappeler mais...de force. **Christina Meissner, députée au Grand Conseil**

Face-à-face



On reparle des crèches

«Crèches à Genève: pour des solutions de garde efficaces et abordables maintenant!» ainsi se présente l'initiative que les Vert'libéraux et leurs amis lancent ces jours-ci. Cette modification de la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) est défendue ici par Aurélien Barakat, président des Vert'libéraux genevois et Salima Moyard, du Parti socialiste, actuellement maire de Lancy.

Assurances

Genève, 13 janvier J'aimerais revenir sur l'article paru dans ce journal le 8 janvier et rappeler certaines réalités. M. Nantermod, conseiller national, dans une interpellation déposée au Conseil national, demande quel serait l'impact dans la LAMal d'une classe d'âge pour les plus de 65 ans. En bref, pour ce politicien, les aînés, soit les vieux pour parler français, coûtent trop cher aux assurances. Mais combien ont-ils déjà payé sous forme de primes? Avant d'être vieux, on a été enfant, puis adolescent et dans la force de l'âge, et par conséquent avons déjà payé pas mal de primes, non seulement depuis l'introduction de l'assurance maladie obligatoire en 1985, mais bien avant cette obligation, car la majorité des habitants de notre pays étaient membre d'une assurance à titre volontaire. Il existe en outre que certains vieux pourraient puiser dans leurs économies pour financer leurs soins. Encore faut-il avoir des économies. Et je souligne que cette catégorie d'âge subit aussi l'augmentation du coût de la vie ou si vous préférez, la perte de son pouvoir d'achat et sans voir ses rentes augmenter en conséquence! Pourquoi vouloir dresser les générations les unes contre les autres? Ces vieux apportent beaucoup à la société en général, par exemple en gardant leurs petits-enfants. En faisant du bénévolat auprès d'associations diverses. Ou en s'occupant de personnes dans le besoin. Et cette catégorie d'âge paye aussi des impôts pour des services qu'ils n'utilisent plus mais qui sont utiles aux plus jeunes générations. Nous avons élu, et dans ce domaine les vieux sont de bons électeurs, des politiciens et politiciennes pour solutionner ce problème de primes maladie indécentes. Qu'en est-il véritablement de la situation des assurances maladie qui engrangent des milliards à titre de réserve, sans jamais les utiliser en faveur des assurés? Et qu'en est-il des revenus de ces réserves? À qui profitent-ils? Pourquoi ces

assurances sont-elles opposées à une caisse unique? Et n'est-ce pas finalement la solution, une caisse unique pour l'assurance de base avec des primes uniformes pour tout le pays et éventuellement en fonction du revenu? Caisse qui pourrait être alimentée dès le départ avec les milliards de réserve qui appartiennent aux assurés et non aux assurances. Cela permettrait au moins d'avoir un contrôle précis de la situation. C'est le moment que vous, politiciens et politiciennes de tout bord politique, vous vous mettiez au boulot.

Jean-Pierre Matthey

Puffs

Confignon, 11 janvier Nombre de sites internet vendent des «puffs illégales» (voir «Tribune de Genève» du 11 septembre 2024 et du 11 janvier dernier). Que peut bien signifier «puff»? [...] C'est apparemment, au vu du contexte, une variante de la cigarette; et s'il est mentionné «illégal», c'est que, paraît-il, le produit contient plus de «20 milligrammes par millilitre [de quoi?]». De toute façon, si on veut lutter contre la drogue, il faut interdire la chose, et cela purement et simplement, non en fixant un «maximum légal» ou un délai de mise en vigueur («jusqu'à épuisement du stock», est-il écrit, la belle affaire!) [...] Quand on sait - une étude de la Société respiratoire européenne le montre - que «les jeunes qui vapotent ont, comme les fumeurs, des capacités pulmonaires réduites lorsqu'ils font du sport».

Jurek Estreicher

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Il est temps de passer de la parole aux actes

L'invité

Aurélien Barakat
Président des Vert'libéraux genevois



Nul ne contestera que la situation de l'offre de places de garde à Genève est un problème majeur pour les jeunes familles. Lors de la récolte de signatures pour notre initiative «pour un congé parental, maintenant!» les parents témoignaient de l'incompréhension face à cette situation qui ne s'améliore qu'à la marge depuis des années. Obtenir une place relève en effet d'une forme de loterie avec plus de 3000 places qui manquent. Et ceci n'est que la pointe de l'iceberg, puisque, face à des tarifs parfois prohibitifs, les familles renoncent simplement à s'inscrire dans les listes d'attente. Conséquence: l'un des parents, souvent la mère, réduit ou renonce à son activité professionnelle durant plusieurs années, alors que l'employabilité est l'un des plus grands défis pour les entreprises. En réponse aux blocages politiques, la dernière proposition du Centre n'ayant même pas été étudiée en commission, avec un rejet dogmatique tant par la droite que par la gauche, les Vert'libéraux et le Centre ont décidé de prendre en main les choses et lancent ensemble une initiative populaire cantonale pour déployer des places de garde abordables dans le canton. Nous voulons mettre en place un nouveau système financier, qui incite véritablement les communes à créer des places pour les citoyens, ainsi qu'un financement de la part du canton pour aider les communes dans ce défi. L'accueil de la petite enfance est une condition sine qua non pour

permettre le bon développement de l'économie genevoise au niveau cantonal.

Le canton doit également se charger de coordonner et d'offrir de la visibilité aux parents quant aux places qui vont se libérer et au temps d'attente estimé afin que ces derniers puissent s'organiser au mieux.

De plus, nous proposons un changement de paradigme quant aux types d'accueils soutenus: crèches privées, d'entreprises ou associatives pourront obtenir un financement dès lors qu'elles participent à la mission publique de l'accueil pour assister les communes. Rappelons qu'elles sont toutes soumises à un degré de contrôle très strict. Ceci doit permettre de déployer rapidement des places ces prochaines années afin de faire face à la demande. Par ailleurs, divers modes de garde sont désormais également financés comme l'accueil de jour (anciennement appelé maman de jour) et la garde à domicile pour les plus jeunes bébés. Nous croyons que la diversité du type de garde sera la solution pour répondre à la demande qui varie grandement d'une commune à une autre.

Enfin, nous proposons de mettre un plafond à la participation des parents à 10% de leur revenu déterminant unifié, par égalité de traitement entre communes, afin d'alléger les coûts importants sur le budget des familles qui poussent à l'arrêt temporaire de l'activité professionnelle. Le défi de la formation devra être adressé, mais il faut dans un premier temps réformer le système avant de créer des postes pour des places qui n'existeront pas sans cette réforme. Il est temps de reconnaître une situation de crise et d'amener des propositions fortes, pas uniquement des promesses.

Investir, oui, mais au bon endroit!

L'invitée

Salima Moyard
Maire de Lancy



Ancienne députée, actuelle maire de Lancy, chargée du Service de la petite enfance après la municipalisation opérée en 2022, et membre de la FDAP (Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire), je travaille de longue date sur ce dossier, pilier essentiel de la politique familiale et de l'égalité.

Ayant découvert hier le texte d'une initiative pourtant annoncée le 10 décembre dernier par communiqué de presse, j'ai fait une première lecture soulevant plusieurs questions. Certaines orientations sont pourtant déjà claires; première analyse.

Au chapitre des points positifs, le centre de l'échiquier politique admet enfin qu'il faut investir dans la petite enfance pour soulager les familles. De plus, il reconnaît, comme le clame la gauche, que le Canton doit payer pour cette politique publique majeure, essentiellement financée par les communes avec une participation des employeurs. Enfin, la place octroyée à l'accueil familial de jour pour compléter l'offre des crèches, souhaite n°1 des familles, est à relever.

En revanche, cette initiative pose plusieurs problèmes importants. Cette initiative vend du rêve aux parents en quête d'une place (notamment en fixant des taux d'offre très élevés et inatteignables dans les délais indiqués) et ajoute des mécanismes inutiles et peu efficaces au lieu d'investir là où c'est nécessaire. Créer par exemple un guichet unique cantonal pour une politique en mains des communes est

inapplicable et inutile: une récolte d'informations considérable, créant bureaucratie et lenteur sans aucune plus-value. D'un point de vue de gauche, plusieurs autres points ne sont pas admissibles, dont le plafonnement à 10% du revenu des pensions parentales: les prestations publiques ont pour règle d'être proportionnelles au revenu, voire légèrement progressives. Les plafonner favorise à l'excès les hauts revenus. Il est aussi impensable de subventionner des structures lucratives (et non associatives) facturant des pensions de 4000 fr. par mois. D'autre part, la garde à domicile (soit l'emploi privé de «nounous») nécessite d'être correctement cadrée, notamment en termes de conditions de travail, mais rien n'est mentionné.

Enfin, sur le plan financier, il n'est pas possible de vérifier sans descriptif précis si le mécanisme prévu produit l'effet annoncé. Il est toutefois indispensable que la FDAP puisse renforcer son rôle d'incitatrice à la création de places d'accueil et qu'elle soutienne plus fortement (aujourd'hui, à hauteur de 10% du coût par place) les communes qui investissent fortement dans le domaine, comme c'est le cas de Lancy.

En conclusion, il ne faut pas créer de complexité inutile mais former le personnel nécessaire, lui donner les conditions de travail le motivant à rester, construire des structures et les exploiter. Toutefois, si cette initiative arrive déjà à lever des moyens cantonaux significatifs, venant compléter les colossaux financements communaux déjà engagés (pour mémoire, environ 70% d'une place à 45'000 fr. en moyenne), ce serait déjà un pas dans la bonne direction. Le reste relève davantage de l'effet d'annonce...